



Homologation totale le 10 juin 1983 (J.O. de la F.F.M. n° 104)
Mise au Dépendance le 24 juin 1995 (J.O. de la F.F.M. n° 109)



REGLEMENT PARTICULIER DCF® / "la FURIA di Bologna" 2019

	page
ARTICLE 1 - PRESENTATION	1
ARTICLE 2 - ORGANISATEUR ET SECRETARIAT	1
ARTICLE 3 - JURIDICTION	1
ARTICLE 4 - APPLICATION DU REGLEMENT	1
ARTICLE 5 - OFFICIELS	1
ARTICLE 6 - ASSURANCE	2
ARTICLE 7 - MACHINES ADMISES	2
ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS, DROITS D'ENGAGEMENT ET CAUTION	3
ARTICLE 9 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	3-4
ARTICLE 10 - PASSES ET BRACELET	4
ARTICLE 11 - CARBURANTS	4
ARTICLE 12 - BRIEFING	4
ARTICLE 13 - SECURITE GENERALE	4
ARTICLE 14 - ESSAIS CHRONOMETRES - GRILLE DE DEPART - COURSES - ARRIVEE - CLASSEMENT	4-5
ARTICLE 15 - ABANDON	5
ARTICLE 16 - ANNULATION DE L'EPREUVE	5
ARTICLE 17 - PREVISION D'HORAIRE - PLAN DU CIRCUIT	6-7

ARTICLE 1 - PRESENTATION

La course DCF® / "la FURIA di Bologna" est une épreuve de vitesse pour motos DUCATI, proposée dans le cadre de l'événement "12H de Magny Cours"® organisé par le Moto Club de Nevers et de la Nièvre ® les **24, 25 et 26 MAI 2019**.

L'épreuve se déroule sur le circuit de NEVERS MAGNY COURS (58), d'un développement de 4,411 km, qui a été homologué. (Arrêté du 4 Mai 2018 publié au JO).

Les concurrents et officiels doivent se conformer au règlement intérieur du Circuit.

Ces courses sont placées sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Ligue Régionale de Motocyclisme où se déroulent les épreuves et sont enregistrées sous le N° **EP XXX. Visa d'organisation n°**(en cours d'attribution)

ARTICLE 2 - ORGANISATEUR ET SECRETARIAT

Organisateur : DUCATI CLUB DE FRANCE®, Contact : Christophe Velardo / e-mail : furia@desmo-net.com

Inscriptions : Tous les engagements devront être effectués sur le site de <https://ffm.engage-sports.com/>

En cas de problème veuillez utiliser l'aide en ligne https://ffm.engage-sports.com/doc/qui_contacter/

ARTICLE 3 - JURIDICTION

La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la FFM, aux prescriptions de la C.C.R et au présent règlement particulier.

ARTICLE 4 - APPLICATION DU REGLEMENT

En s'engageant, les pilotes et team managers déclarent connaître parfaitement le présent règlement particulier et prennent l'engagement de s'y conformer ainsi qu'à toutes les décisions des officiels.

Tous les points non visés par le présent règlement ou toutes les interprétations s'y rapportant, seront tranchés par le Jury selon les prescriptions du code sportif national de la FFM et de ses annexes.

ARTICLE 5 - OFFICIELS

Les officiels seront ceux de la manifestation hôte des **12H de Nevers Magny-Cours**.

Directeur de Course :

Directeurs de Course Adjoints :

Délégué FFM & Présidente du Jury :

Commissaires Sportifs :

Responsable Technique DCF

Président MC de Nevers et de la Nièvre :

Président SAEMS CNMC :

Chargés des Relations avec les Concurrents :

Responsable Sécurité Piste:

Représentant de l'Organisation :

Chronométrage / Calculs :

Médecin-Chef de l'épreuve :

Régis MOREAU

Serge SAULNIER

Christophe Velardo, Olivier RIBETTE Licence LDI 108151

Philippe DECHARNE

Patrice BRILLOUET Licence OFF 126595

Dr Richard LENEUF



ARTICLE 6 - ASSURANCE

Conformément aux prescriptions du décret n° 2006-554 du 16 mai 2006, l'épreuve est assurée en responsabilité civile en cas d'accident survenant au cours de la manifestation (essais et course), aux conditions générales et particulières des polices contractées par les "12 HEURES de Nevers MAGNY-COURS" et du Moto Club de Nevers et de la Nièvre.

ARTICLE 7 - MACHINES ADMISES

Trophées	Définitions	Sous-Catégories	Éligibilité
Bordissima	Twins Ducati Desmodue grosse cylindrée + Desmoquattro, Testastretta & Superquadro moins de 1000cc	DueValvole	• Ducati Desmodue (types TT, SS, Mostro, SportClassic, Hypermotard, Multistrada & autres Protos), Cylindrée < 1200cc
		Tamburini	• Ducati Desmoquattro • Cylindrée < 1000cc (748, 851, 854, 888, 916, 926, 955, 996)
		Catapulta	• Ducati Testastretta • Cylindrée < 1000cc (998, 749, 999, 848, 821, 939) • Ducati Superquadro • Cylindrée < 1000cc (899, 959) • Twins Européens < 1000cc (Aprilia RSV2, ...)
Furia	Ducati Superbike V2 & V4, & équivalents européens	Furia	• Ducati Testastretta > 1000cc (1098, 1198, 1260, ...) • Ducati Superquadro > 1000cc (1199, 1299) • Twins Européens > 1000cc (KTM RC8, ...)
		Sinfonia	• Ducati Desmosedici RR • Panigale V4 1100 & 1000 • V4 italiens (Aprilia RSV4) • 3-Cylindres Européens (Triumph 675, MV 675 & 800)

“BORDISSIMA”

“Bordissima” est une course de Vitesse ouverte à tous modèles bicylindres DUCATI à deux soupapes par cylindre de forte cylindrée, et bicylindres DUCATI à quatre soupapes par cylindre (Desmoquattro, Testastretta, Superquadro) de cylindrée inférieure à 1000 cm³ :

- “**DueValvole**” : motos et prototypes à moteur DUCATI deux-soupapes de moins de 1200 cm³,
- “**Tamburini**” : motos DUCATI à moteur Desmoquattro de moins de 1000 cm³ (types 748, 851, 854, 888, 916, 926, 955, 996),
- “**Catapulta**” : motos DUCATI à moteur Testastretta de moins de 1000 cm³ (types 998, 749, 999, 848, 821, 939),
ou à moteur Superquadro de moins de 1000 cm³ (types 899, 959) ; plus bicylindres européens équivalents.

“FURIA”

“Furia” est une course de Vitesse réservée aux motos DUCATI et cousines transalpines, de type Superbike.

Face au développement de cette catégorie, elle prend son autonomie en 2019 avec un plateau dédié.

- catégorie “**Furia**” : bicylindres Ducati Superbike (Desmoquattro, Testastretta, Superquadro) de cylindrée supérieure à 1000 cm³ (types 1076, 1098, 1198, 1199, 1299), ainsi que machines européennes non-Ducati, bicylindres toute cylindrée (KTM RC8, Moto-Morini 1200, ... !?!) et tricylindres de moyenne cylindrée (Triumph 675, MV-Agusta 675 ou 800, ... !?!) fréquemment observées sur les Endurances et roulages DCF,
- catégorie “**Sinfonia**” : Ducati Superbike L4/V4 de type Desmosedici RR, ou Panigale V4, ainsi que machines italiennes non-Ducati équivalentes (ApriliaRSV4, ... !?!) - (autres demandes éventuelles à convenir avec l'organisation).

À noter : en 2019, les Italiennes et Européennes non-Ducati habituellement acceptées et bienvenues (catégorie “Tutti Frutti” de 2018) sont redispachées dans les catégories équivalentes à leur motorisation. Ex. :

- Aprilia RSV2, Voxan, ... en “Bordissima” > “Catapulta”,
- KTM RC8, Moto-Morini 1200, ... en “Furia” > “Furia”,
- Aprilia RSV4, Benelli, Triumph 675 ou MV-Agusta 800, ... en “Furia” > “Sinfonia”...

L'appartenance à l'une des catégories, pour les motos participant pour la 1^{ère} fois en 2019, devra être validée par l'organisation avant l'inscription. Sa décision sera souveraine et sans appel.

Au cas où un pilote viendrait à détruire sa moto durant les essais, le jury autorisera un changement de machine, si celle-ci est conforme au règlement particulier et technique. Seules les motos passées aux vérifications techniques pourront participer aux essais qualificatifs et aux courses. La direction de course se réserve le droit de refuser aux contrôles techniques les motos ne présentant pas toute sécurité, ou d'aspect inacceptable.



ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS, DROITS D'ENGAGEMENT ET CAUTION

Ce règlement particulier est accessible sur le site du DCF www.desmo-net.com.

L'engagement se fait exclusivement via le site : <https://ffm.engage-sports.com/>

“La FURIA di BOLOGNA” est ouverte à tout pilote français ou étranger d'au moins 16 ans, **membre du DUCATI CLUB DE FRANCE®** inscrit pour l'année en cours avant de s'engager, titulaire d'une **Licence Vitesse valide** ou d'une **Licence Une Manifestation** délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme.

Un droit d'engagement de **290 €** devra obligatoirement être versé au DUCATI CLUB DE FRANCE®.

21 Jours avant le début de la manifestation des pénalités de **30 €** seront appliqués à l'inscription et **l'engagement sera payé uniquement par CB** en ligne.

A 8 jours du début de la manifestation aucune inscription ne sera possible (**pas d'inscription sur place !!**).

Le règlement se fera directement par le biais du site internet <https://ffm.engage-sports.com/> (selon les modalités indiquées sur le Site).

Les droits d'engagement ne seront pas remboursables, sauf cas exceptionnel et après étude de la demande par le comité de sélection.

Dans tous les cas d'annulation de l'inscription quel que soit le motif, l'organisateur appliquera une pénalité de remboursement de **50 €**.

Dans tous les cas, seules les **44** premières inscriptions acceptées par le comité de sélection seront retenues, +5 en liste d'attente. Elles correspondront aux présélections et au Règlement Particulier.

Les pilotes acceptés recevront par mail une confirmation d'engagement au plus tôt un mois avant l'épreuve.

Le DUCATI CLUB DE FRANCE® ou l'organisateur se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement, cette décision sera sans justification et sans appel.

ARTICLE 9 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le mercredi et le jeudi matin avant tout roulage (voir les horaires prévisionnels).

Le lieu des vérifications sera indiqué sur place.

Tous les pilotes devront se présenter aux vérifications administratives et techniques. Ils seront munis de leur équipement et de tous les documents nécessaires : confirmation d'engagement, permis de conduire ou CASM, licence de l'année civile en cours (avec un certificat médical pour la licence une manifestation), **carte DCF® avec timbre de l'année civile en cours et une pièce d'identité**.

Contrôle Technique

Toutes les motos présentées devront être conformes aux règles générales pour les épreuves de vitesse technique de la FFM

(Lire **IMPÉRATIVEMENT !! L'annuaire du Licencié de l'année en cours**) et notamment :

Les machines doivent porter des plaques de Numéro. Les chiffres devront être de 140 mm de hauteur, 25 mm d'épaisseur, 90 mm de large et espacés d'un minimum de 25 mm. La couleur mate des plaques et des numéros est libre à condition que les numéros ressortent correctement et soient facilement identifiables. L'attribution des N° se fait en accord avec l'organisation. Les plaques doivent être disposées de la manière suivante : une à l'avant du carénage ou devant les tés de fourche et deux plaques placées de chaque côté de l'arrière de la selle ou sur les flancs de carénage à condition qu'elles restent entièrement visibles.

Le carénage inférieur doit être construit en une seule partie pour recueillir, en cas de casse moteur, au moins la moitié de la totalité de l'huile moteur et du liquide de refroidissement. Le carénage inférieur devra comporter 2 bouchons de 25 mm de diamètre. Ces bouchons doivent rester en place en condition de piste sèche et doivent être retirés uniquement dans les conditions de course sur piste mouillée. Même dispositif pour les motos dépourvues de carénage avec confection d'un carter identique au descriptif ci-dessus.

La moto doit être présentée propre avec le bas de carénage démonté et présenté. Sinon la machine sera refusée à l'entrée du contrôle technique.

Les leviers de frein, d'embrayage et de décompresseur doivent avoir l'extrémité munie d'une boule conforme aux règles FFM.

Tous les bouchons de vidange, de remplissage, niveau d'huile et manostat de pression d'huile ainsi que toutes les vis de raccords d'huiles de graissage seront munis d'un fil de sécurité tiré dans le sens opposé au dévissage.

Les vis de fixations des étriers avant doivent être freinées par un fil métallique de sécurité, sauf épreuve d'Endurance.

Le freinage des vis raccords de freins type banjo n'est pas obligatoire.

La séparation des conduites de frein avant doit se faire au-dessus du té de fourche inférieur.

Les filtres à huile type automobile, doivent être arrêtés par un collier Serflex et un fil de sécurité tiré dans le sens opposé au dévissage.

La vis de verrouillage de boîte de vitesse ou de kick ainsi que le contacteur de point mort à l'arrière du moteur (DUCATI), ainsi que les bouchons et trappes de visite en contact avec l'huile (moteur, boîte ou pont) seront munis d'un fil de sécurité tiré dans le sens opposé au dévissage.

Seul l'eau pure, ou l'eau + alcool éthylique sont autorisés comme liquide refroidissement.

Adapter des récupérateurs (huile, eau, essence, acide de batterie). Ne pas faire aboutir dans le même bocal l'eau et l'essence. La récupération peut se faire dans plusieurs bocal solidement fixés avec l'ouverture ou l'évent dirigés vers le haut, d'un volume de 1,5 L avec un minimum de 1L pour le reniflard d'huile. Si le système de ré-aspiration des vapeurs d'huile n'est pas modifié et reste bien d'origine, il n'est pas obligatoire d'adapter un bocal de récupération.

Les repose-pieds peuvent être soit de “type rabattant” dans ce cas ils devront être équipés d'un dispositif de retour en position normale, soit fixes, et dans ce cas leurs extrémités doivent être munies d'embouts en nylon ou Téflon d'un rayon minimum de 8 mm.

Les extrémités des guidons doivent être bouchées, soit par le caoutchouc des poignées, soit par des embouts Téflon ou nylon.

Un garde-chaîne doit être installé de manière à empêcher que le pied du pilote ne se coince entre la course de la chaîne inférieure et la couronne : ce garde-chaîne pourra être en matériau de type Téflon, nylon ou matériaux composites ou en alliage d'aluminium ayant les bords arrondis et d'une épaisseur minimale de 5 mm et être solidement fixé.

L'installation d'un feu rouge arrière est obligatoire. Celui-ci devra être allumé en cas de pluie.

Sa mise en œuvre, installation et puissance est précisé dans l'annuaire Officiel de l'année en cours.

Tous les accessoires “agressifs” (tige d'amortisseur de direction, tige de frein arrière) doivent être protégés par un embout en caoutchouc (tronçon de durite). La sortie du pot d'échappement doit être protégée (bord arrondi, rondelle soudée) afin de ne pas se transformer en emporte-pièce, et ne doit pas dépasser l'aplomb de l'arrière du pneu AR.

Un contrôle sonomètre aura lieu obligatoirement pour toutes les machines à l'issue d'une des séances qualificatives, Limite à **102 dB** sans tolérance selon la procédure édictée par la fédération délégataire.

Le bouchon de réservoir doit être d'origine ou proche de l'origine (bouchon classique).

Un coupe contact ou interrupteur se trouvant d'un côté ou de l'autre du guidon ou semi-guidon (de couleur rouge, visible, facilement accessible et fonctionnel) pouvant être actionné sans lâcher le guidon ou demi-guidon doit permettre l'arrêt immédiat du moteur.

La poignée de gaz doit revenir d'elle-même lorsque le pilote ne la maintient pas.

Une protection de levier de frein avant (article 8 DU CODE SPORTIF FFM 2019, règles générales pour épreuve de Vitesse).

Les motos doivent être équipées d'une protection du levier de frein avant, afin de protéger le levier de frein au guidon d'un actionnement accidentel en cas de collision avec une autre machine. Ces protections doivent faire l'objet d'une fabrication en série et être distribuées par un professionnel.

Tous les carters moteurs contenant de l'huile et pouvant être en contact avec la piste à la suite d'une chute devront être protégés par un second carter en matériau métallique ou composite. Des plaques et/ou des barres en aluminium ou acier de protection de protection contre les chutes sont également autorisées. Tous ces dispositifs doivent être conçus afin de résister aux chocs, frottements abrasifs et dégâts dus à une chute. Tous ces couvercles doivent être fixés correctement et de façon sûre par les vis de fixation qui équipent également les couvercles originaux du moteur sur les carters.

Nous vous conseillons des protections du commerce lorsque celles-ci sont disponibles.

Tous montages disgracieux et dangereux devront faire l'objet d'une approbation par le contrôleur technique.



Pneumatiques

Le choix des pneus est libre. Quantité libre.
Couvertures chauffantes autorisées.

Caméras (type Go-Pro)

L'usage d'une caméra sur les épreuves fédérales est autorisé pour l'ensemble des disciplines sous réserve du respect de certaines conditions relatives à la sécurité du pilote qui la porte, lesquelles sont définies à l'article 2.1.24 du Code Sportif. La fixation sera sécurisée par un scotch type US.

ARTICLE 10 – PASSES ET BRACELET

Chaque pilote se verra remettre, lors des vérifications administratives, un bracelet qu'il devra porter pendant la durée des essais et de la course. Les pass pilote, les deux pass mécaniciens, le pass chronométrateur se feront en ligne sur l'intranet du Circuit de Nevers Magny-Cours. Les demandes de pass se feront avec une photo ;
Les pilotes qui se présenteront en prégrille sans leur bracelet, seront refoulés.
En cas de perte ou de casse, le bracelet devra être impérativement remplacé auprès de l'organisation.

ARTICLE 11 - CARBURANTS

Le moteur devra fonctionner avec le carburant vendu aux pompes du commerce routier.

ARTICLE 12 - BRIEFING

Les pilotes devront obligatoirement assister en totalité au briefing. La présence du team manager est fortement conseillée. Le lieu et l'heure seront indiqués sur place.

En cas d'absence, l'équipage concerné pourra être pénalisé d'un stop and go de 30".

ARTICLE 13 – SECURITE GENERALE

Pour la sécurité de tous, des règles élémentaires devront être impérativement respectées.

Parc coureur :

- Il est formellement interdit de faire des essais de moto.

- L'utilisation de mini-moto est interdite aux enfants.

- Le piquetage ou le perçage du bitume, pour tentes et auvents, **est rigoureusement interdit.**

- Les Barbecues utilisant une source de chaleur à flamme, type charbon et bois sont interdits.

- Les enfants en bas âge doivent impérativement être accompagnés d'un adulte, qu'ils soient à pied ou à bicyclette.

- Tous les animaux domestiques doivent impérativement être tenus en laisse.

- Chacun doit garder son emplacement propre en utilisant les poubelles et les bidons de récupération des huiles usagées qui sont mis à disposition.

- Chacun doit impérativement suivre les consignes du chef de parc et des placeurs.

- Chacun doit respecter et laisser les sanitaires **PROPRE**.

Tout manquement à ces règles simples peut entraîner une exclusion du parc en cas de mauvaise foi ou s'il y a impossibilité de trouver un compromis.

L'installation dans le parc coureur est réservée en priorité aux pilotes et à leur équipe possesseurs d'un pass délivré par l'organisation. Le parc coureur reste accessible au public, chacun doit rester vigilant.

Voie des stands, mur de chronométrage :

Ces endroits sont **dangereux**, les règles y sont donc plus strictes pour la sécurité de tous.

L'accès y est interdit aux enfants de moins **de 16 ans** (les mineurs de plus **de 16 ans** doivent être accompagnés d'un adulte).

La voie des stands est accessible à toute personne de plus **de 16 ans**, les mineurs sont sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs, qui doivent s'assurer que toutes les règles de sécurité sont respectées.

L'organisation refusera la présence de personne ne possédant pas de PASS.

Le pilote est responsable de ses accompagnateurs, c'est lui qui sera pénalisé en cas de non-respect de la réglementation.

- L'accès au mur de chronométrage est exclusivement réservé aux personnes munies d'un PASS : CHRONO ou PILOTE.

- Interdiction absolue de monter ou de s'asseoir sur le mur de chronométrage.

L'organisation tolérera uniquement durant la procédure de départ et jusqu'au 1er passage du premier la présence des équipes au complet derrière le mur. Chacun reprenant sa place selon les consignes des officiels.

Interdiction absolue de remonter la voie des stands sur la moto, moteur en marche, durant les essais et la course sous peine d'une pénalité d'un stop and go de 30" , le jury a la possibilité d'augmenter cette peine jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

L'organisation s'engage à être tolérante et compréhensive envers la fougue de chacun, mais il sera signifié **un avertissement** au pilote dont un membre de l'équipe n'aurait pas respecté une de ces règles puis une pénalité **d'un passage par la voie des stands**, en cas de récidive, **le jury a la possibilité d'augmenter cette peine jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.**

ARTICLE 14 - ESSAIS CHRONOMETRES - GRILLE DE DEPART - COURSES - ARRIVEE - CLASSEMENT

Seules les motos passées aux vérifications techniques seront autorisées à prendre la piste pour les essais libres et chronométrés.

Tous les concurrents doivent, avant la séance d'essais et la course, passer par la prégrille. Ceci pour le contrôle du bracelet, de la moto et de l'équipement. Les motos devront toutes être équipées du transpondeur. Il est prévu 2 séances chronométrées de **20'**. Chaque pilote engagé doit participer à au moins une séance chronométrée et doit avoir effectué au minimum 1 tour chronométré. Les pilotes qui ne peuvent, pour des raisons techniques, participer à la séance d'essais chronométrée, seront placés en fond de grille de départ par ordre croissant du numéro de leur moto, ceci en accord avec le directeur de course.

Selon le règlement FFM, pour les courses de motos anciennes, il n'y a pas de limite de qualification. La séance d'essais chronométrée sert à confectionner la grille de départ.

Grille de départ :

Pour les deux manches course : même grille de départ selon le meilleur temps des essais chronométrés de chaque pilote. Le pilote qui obtient le meilleur temps a la pôle position, le pilote qui obtient le deuxième meilleur temps est en deuxième position sur la grille, ainsi de suite jusqu'à la dernière moto.



Départ et Courses :

La procédure de départ sera conforme aux instructions de la FFM et du type SUPERBIKE simplifié.

Après **1 tour de chauffe** sans s'arrêter, le départ se fait moteur en marche sur ordre du directeur de course. Le nombre de tours prévus est de **14**.

Le drapeau à damier sera abaissé sur le premier pilote qui aura effectué ces **14** tours ou le nombre de tours prévus en cas de changement.

Si la course doit être arrêtée au drapeau rouge par le directeur de course pour un problème grave, les machines sur le circuit à ce moment seront mises en parc fermé dans la ligne droite de chronométrage.

S'il s'avérait possible de reprendre le déroulement normal de la course, un nouveau départ serait donné. Le nouveau départ se fera dans l'ordre de classement du dernier tour avant l'interruption de la compétition.

Au cas où la course se déroule en plusieurs parties, le classement se fera au cumul des différentes manches. En cas d'égalité de tours, c'est l'addition des temps réalisés dans chaque partie qui entrera en considération.

Lorsque, lors d'une neutralisation de la course entraînant une entrée en parc fermé, plus des deux tiers de la distance initiale de la course (arrondis au nombre entier de tours inférieur) ont été effectués par le coureur de tête, la course est considérée comme une course complète.

Classement final :

Le classement final se fera au cumul des deux manches.

Les 15 premiers classés marquent des points selon le barème suivant et en fonction de leur catégorie respective.

Position	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	20	16	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Des Trophées DCF® / "**Bordissima**" et DCF® / "**Furia**" seront remis à Haute-Saintonge, au cumul des épreuves organisées sur la saison par le DUCATI CLUB DE FRANCE®.

PODIUMS :

- 5 Trophées (le premier de chaque sous-catégorie),

- un Trophée pour la 1er Féminine,

- un trophée pour le plus vieux,

- un trophée pour le plus jeune.

Les podiums auront lieu à l'issue de la seconde course. Il n'y aura aucune prime d'arrivée.

Il n'y aura pas de Podium Scratch sur cet événement.

Classements :

• "**Bordissima**" donnera lieu à **trois** classements :

- un classement "DueValvole",

- un classement "Tamburini",

- un classement "Catapulta".

• "**Furia**" donnera lieu à **deux** classements :

- un classement "Furia",

- un classement "Sinfonia",

Les résultats seront affichés :

• sur le tableau d'affichage « Infos Concurrents », situé sur le module « Paddock Office »,

• en direct sur Motortools

• et sur www.12hmagnycours.com

ARTICLE 15 – ABANDON

Un pilote ne souhaitant ou ne pouvant plus continuer l'épreuve doit obligatoirement l'annoncer auprès de la Direction de course dans un délai rapide.

ARTICLE 16 - ANNULATION DE L'EPREUVE

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs et le DCF® ne sauraient en être tenus pour responsables, et les concurrents de ce fait, ne pourraient réclamer **aucune indemnité**. Sauf en cas de force majeure, les concurrents seront informés de sa suppression cinq jours au moins avant la date de l'épreuve. Les autorités administratives seront informées de la suppression de l'épreuve six jours au moins avant la date de la course.



ARTICLE 17 - PREVISION D'HORAIRES -

Programme fourni à titre indicatif par l'Organisation de la manifestation. Restant à confirmer aux participants.

- **Mercredi 22 Mai 2019** – Accueil des concurrents, montage et aménagement Uniquement à partir de **14h00 jusqu'à 19h00** Maximum.
Paddock P2
- **Jeudi 23 Mai 2019**
08h00 -12H00 : Vérifications administratives et techniques (**Paddock P2**)
12h30-13h00 : briefing des pilotes **OBLIGATOIRE** (dans une salle du bâtiment des stands ou autre)
18h10-18h30 : Essais Privés (**NON Inclus dans l'engagement**) (20 min)
- **Vendredi 24 Mai 2019**
11h30-11h50 : Séance Essais Libre (Inclus avec l'engagement) (20 min)
16h40-17h00 : Séance Qualificative 1 (20 min)
- **Samedi 25 Mai 2019**
11h30-11h50 : Séance Qualificative 2 (20 min)
16h15-16h45 : 1^{re} manche Vitesse DCF® / "la FURIA di BOLOGNA".
- **Dimanche 26 Mai 2019**
16h15-16h45 : 2^{de} manche Vitesse DCF® / "la FURIA di BOLOGNA".



PLAN DU CIRCUIT

